



Ville de Mèze

N° 275

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX N° 22 RUE DU BARREAU

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL Maçonnerie GASCOU sise 3 rue de Girard à 34140 MEZE, représentée par M. Gascou Alain,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison de travaux concernant le ravalement de façade n° 22 rue du Barreau, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage au n° 22 rue du Barreau, du lundi 29 mai 2023, 07h00 au vendredi 16 juin 2023, 20h00.

Article 2 : Le stationnement est interdit et réservé au véhicule du permissionnaire avant le n° 22 rue du Barreau, du lundi 29 mai 2023, 07h00 au vendredi 16 juin 2023, 20h00.

Article 3 : La circulation est interdite rue du Barreau, du n° 22 jusqu'à la rue des Caves Antiques, du lundi 29 mai 2023, 07h00 au vendredi 16 juin 2023, 20h00.

Article 4 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise de maçonnerie « GASCOU », sise 3 rue de Girard 34140 MEZE, représentée par M. Gascou Alain, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Ville de Mèze

N° 275

Article 7 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 23 mai 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

